

AML Info, septembre-octobre 2013

Les collectivités locales au cœur de la rentrée parlementaire

Parmi les très nombreux textes appelés à venir en discussion au sein du Parlement à partir du mois de septembre 2013, nombreux sont ceux qui concernent les collectivités locales : projet de loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (projet de loi *Alur*) ; projet de loi pour la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles ; projet de loi sur la transparence de la vie publique ; projet de loi sur le non-cumul des mandats ; proposition de loi des sénateurs **Jean-Pierre Sueur** et **Jacqueline Gourault** sur le statut de l'élu ; réforme du statut des fonctionnaires...

S'il est difficile de suivre tous ces débats au jour le jour, il paraît indispensable de rester vigilant sur certains points fondamentaux tels que l'attribution automatique de la compétence « plan local d'urbanisme » aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes, quelle qu'en soit la population. Cette orientation ressort en effet des travaux de l'Assemblée nationale relatifs au volet urbanisme du projet de loi *Alur*. Si l'aménagement du territoire conduit nécessairement à dépasser les limites communales, il paraît indispensable d'affirmer, comme ne manque pas de le souligner l'Association des maires de France, que **le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ne peut être que la traduction d'un projet politique partagé entre les communes et la structure intercommunale.**

L'AML suivra également avec une particulière attention les débats relatifs au statut de l'élu qui semblent vouloir **renforcer l'importance donnée à la formation des élus locaux**, préalable souvent indispensable à un bon exercice des mandats municipaux ou communautaires. Reste à souhaiter que le rôle primordial joué en ce domaine par les associations départementales de maires soit reconnu à sa juste valeur ! Rappelons à ce sujet que le programme de formation proposé par l'AML pour le second semestre 2013 est à la disposition de tous les élus locaux du Loiret et demeure accessible sur le site Internet de l'AML.



Xavier DESCHAMPS,
Président